



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Rectorat de l'académie de Créteil

Service DPE 4

Affaire suivie par :

Tél : 01 57 02 60 41

Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu : le code de l'éducation ;
- Vu : le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- Vu : l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu : l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu : l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2021 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur certifié stagiaire ;
- Vu : les propositions du jury académique du 5 juillet 2022.

Arrêté

Article 1 :

Sont autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage, les professeur(e)s certifié(e)s stagiaires, dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 21 juillet 2022

Secrétaire Général Adjoint,
Directeur des Relations et des
Ressources Humaines

Mendi CHERFI



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE

Jury académique des professeur(e)s certifié(e)s stagiaires – session de juin 2022

Professeur(e)s certifié(e)s stagiaires autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage (secteur public)

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Discipline	Année du concours
MM	OLFA	KORCHANE	SHAIEK	SVT	2021
MM	EIRINI	MATALLIOTAKI-FOUCHAU	MATALLIOTAKI	ANGLAIS	2021